

Annule et remplace la version précédente
Montant de l'émission: 50 millions EUR.



FORTIS BANQUE SA

Nouvel emprunt subordonné en euro à 10 ans



FORTIS BANQUE SA lance un nouvel emprunt subordonné libellé en euro. D'une durée de 10 ans et émis à 102%, il offre un coupon de 5,75% (brut). Le rendement sur base annuelle est de 5,48% (brut).

FORTIS BANQUE SA

FORTIS BANQUE SA regroupe les activités bancaires de Fortis, un prestataire international de services financiers spécialisé dans les domaines de la banque, des placements et de l'assurance.

FORTIS BANQUE SA lance aujourd'hui un nouvel emprunt subordonné pour une période de 10 ans, distribuant un coupon de 5,75% (brut) le 27 juin de chaque année.

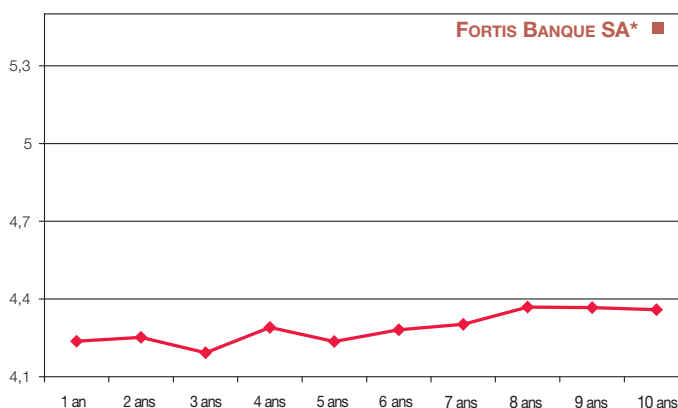
Bien que cet emprunt soit émis sur une base subordonnée, ce qui lui confère un profil de risque légèrement plus élevé, il trouve sa place **dans tout portefeuille obligataire bien diversifié**.

La subordination implique qu'en cas de faillite ou dans toute autre situation de concours entre les créanciers de FORTIS BANQUE SA, tant le paiement des intérêts que le remboursement en capital de l'emprunt ne seront effectués qu'après remboursement de tous les créanciers non subordonnés. Si le risque de faillite est relativement limité dans le cas de Fortis, il entraîne cependant un petit supplément de rendement pour l'investisseur.

Contexte de taux

Un emprunt en EUR (Bund allemand) d'une durée de 10 ans offre aujourd'hui (02.06.2008) un rendement brut de 4,35%, soit 1,13% de moins que le rendement brut sur prix d'émission de l'obligation subordonnée proposée ici.

Courbe des taux en euro (Bunds allemands) au 02.06.2008



* Rendement brut sur prix d'émission (5,48%) du nouvel emprunt subordonné.

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus de Base et les Final Terms. Avant de prendre une décision d'investissement, il leur est recommandé de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière et, s'ils le souhaitent, de demander conseil à un spécialiste de Fortis Banque.

Principales caractéristiques de cet emprunt

| | |
|--|--|
| Emetteur | Emprunt émis sur base subordonnée par FORTIS BANQUE SA – Belgique. Rating: Moody's: Aa3 / Standard & Poor's: A+ / Fitch: A+ |
| Profil de risque | Sur base des critères établis par Fortis, cet emprunt subordonné est destiné à l'investisseur présentant un profil défensif . Plus d'informations sur les profils de risque sur www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquer ensuite sur "Etablir votre profil d'investisseur"). Le fonds de protection des dépôts et des instruments financiers n'est pas applicable à cette émission subordonnée. |
| Montant | 50 millions EUR. |
| Titres | - Valeur nominale: 1.000 EUR. - Code ISIN: BE0934414138 - Série EMTN 567. - Titres au porteur scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison physique possible. - Conservation gratuite en Compte-titres Fortis ¹ . |
| Service financier | Gratuit auprès de Fortis Banque en Belgique. |
| Intérêts | - Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 27 juin de chaque année et pour la première fois, le 27 juin 2009. - L'investisseur recevra chaque année un coupon brut de 5,75%. - Le rendement brut sur prix d'émission est donc de 5,48%. |
| Echéance | 27 juin 2018, soit une durée de 10 ans. |
| Date d'émission et de paiement | 27 juin 2008. |
| Prix d'émission | 102%. |
| Prix de remboursement | 100% à l'échéance. |
| Taxe sur opérations de bourse (TOB) | - A la souscription: néant. - A l'achat ou à la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération). |
| Cotation | Cet emprunt sera coté sur la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation de cet emprunt. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. |
| Régime fiscal | Les revenus de titres de créances encaissés par les investisseurs privés en Belgique auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef de ces investisseurs. |
| Prospectus | Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 9 juillet 2007, ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms) rédigées en anglais et datées du 2 juin 2008, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Un résumé du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. Ces documents sont disponibles dans toute agence Fortis, auprès du Service Clients au 02/433 40 32 ainsi que sur le site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquer ensuite sur "Obligations", "description" et "émissions en cours"). |

¹ Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres institutions financières.

Le présent document est une information commerciale. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Le présent document est établi sur base du prospectus (voir ci-dessus) et est fourni à titre purement informatif. En cas de divergence entre le présent document et le prospectus, les informations contenues dans le prospectus prévaudront. L'information contenue dans le présent document ne constitue pas du conseil en investissement. Pour plus d'informations sur les risques liés au type d'instrument financier dont traite le présent document, veuillez vous référer à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence Fortis.

COMMENT SOUSCRIRE?

Offre publique en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

La période de souscription court du 4 au 24 juin 2008 (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modifications des conditions de marchés).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02), ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre **Service Clients au 0800/30360**.